



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil municipal :
le 15/11/2022

Publication :
le 25/11/2022

Délibération n° D-2022-381

**Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires - Budget Principal
et Budgets annexes - Année 2023**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Direction des Finances

**Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires -
Budget Principal et Budgets annexes - Année 2023**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, l'article D. 2312-3 du CGCT précise que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale, sur les effectifs et sur la durée effective du travail dans la commune.

Ce rapport est également transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientations budgétaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2023 du budget principal et de ses budgets annexes ;

- de la présentation du rapport d'orientations budgétaires accompagnant la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Jérôme BALOGÉ

Rapport d'orientations budgétaires 2023

Budget principal et budgets annexes

Conseil Municipal du 21 novembre 2022



Présentation des orientations budgétaires



Rappel des objectifs du DOB

- Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget.
- Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2023.

Le Rapport d'orientation budgétaire tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financières de la collectivité :

- ✓ *Le contexte économique et social,*
- ✓ *Les impacts des Lois de Finances 2022 et 2023 sur le budget des collectivités locales*
- ✓ *Les décisions nationales relatives aux dépenses des collectivités (ex: revalorisation du point d'indice, etc.).*



Plan de la présentation

1. Un budget préparé dans un contexte marqué par des **incertitudes inédites sur le plan géopolitique, économique et budgétaire.**
2. Face aux défis, **la nécessité d'agir** avec un budget volontariste en matière de maintien **de services publics** et **d'investissement** pour la ville.
3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires
4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise
5. Etat du personnel – Une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail.

1. Un contexte national marqué par des incertitudes inédites

A. Des chocs exogènes qui pèseront sur la situation des finances publiques

Le poids des énergies

Les tensions géopolitiques, les difficultés d'approvisionnement et la volatilité des cours mondiaux entraînent une augmentation des prix et une crise énergétique sans précédent, ayant de fortes incidences pour les particuliers, les entreprises et les services publics.

Des tensions géopolitiques fortes

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie

La situation sanitaire dégradée en Chine risque de générer de nouvelles tensions fortes dans l'économie mondiale, synonymes de difficultés d'approvisionnement et de hausses des prix (composants, transport maritime, matières premières, énergie).

Réchauffement climatique

Les conséquences ressenties à l'échelle locale (ex : sécheresse) impliquent des actions fortes engageant les budgets des collectivités publiques pour l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique.

Une croissance ralentie

Un contexte international marqué par des tensions liées à la sortie de crise sanitaire et un ralentissement du rythme de reprise attendu. Le contexte géopolitique ainsi que la baisse du prix de l'euro face au dollar pourrait faire craindre l'entrée en récession de plusieurs économies européennes. Conséquences indirectes pouvant être ressenties en France (prévisions en France à + 0,5 % fin 2023)

Une forte inflation +5,8 %

Très forte inflation portée principalement par le coût de l'énergie (et dans une moindre mesure des matières premières). Impacts directs (coût des achats et services) et indirects (mesures salariales en dépenses et recettes fiscales) pour les budgets des collectivités locales. Inflation plus mesurée en France que dans d'autres Etats (+ 10,7 % en glissement annuel en octobre dans la zone Euro).

Dettes et déficit publics élevés

Engagement du Gouvernement à réduire le déficit public au cours des cinq prochaines années, passant de 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022 à 2,9 % en 2027 (avec une stabilisation de la dette publique autour de 111 % du PIB). Les collectivités locales sont mises à contribution notamment par un objectif de réduction des dépenses et des concours financiers limités.

Hausse des taux d'intérêt

Pour faire face au retour de l'inflation, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire (interruption des achats nets d'actifs et augmentation des taux d'intérêt directeurs par la BCE) avec des conséquences directes sur le coût de l'emprunt des collectivités locales.

L'OCDE prévoit une augmentation de +1,64 % des taux d'intérêt à long terme à fin 2022.

1. Un contexte national marqué par des incertitudes inédites

B. Les incidences des différents projets de Lois de finances

PLF 2023 : Conséquences directes sur le budget des communes

Augmentation limitée de la DGF

- Abondement de 230 M€ servant à financer l'augmentation des parts péréquatives de DGF
- Augmentation éloignée du niveau de l'inflation
- => Evolution de la DGF principalement liée à l'évolution de la population

Hausse des bases foncières

Les bases de taxe foncière sur les propriétés bâties et d'habitation évolueront en 2023 à hauteur du niveau d'inflation constaté en novembre 2022 (revalorisation entre 6 % et 7 %)

Amortisseur énergies

Deux dispositifs sont prévus :

- L'« amortisseur électricité » : prise en charge de la moitié du surcoût sur les factures d'électricité « au-delà d'un prix de référence de 325 euros le MW/h » (reste à préciser)
- le « filet de sécurité » : dotation conditionnée à une baisse d'épargne - A ce stade, la Ville n'est pas éligible.

Création d'un Fonds vert

2 milliards d'euros avec comme objectif de permettre aux collectivités locales de financer les investissements rendus nécessaires en matière de transition écologique et énergétique et de préservation de la biodiversité. L'ex fonds friche y serait intégré. A ce stade, les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore établies.

PLF 2023 : Conséquences indirectes sur le budget des communes

Poursuite de la baisse des impôts

- Taxe d'habitation sur les résidences principales => en 2023, plus aucun contribuable ne paiera de THRP (n'abondant plus le budget des communes depuis 2021)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : Réduite de moitié en 2023 et supprimée en 2024 ; compensée par une fraction de TVA pour les EPCI

Décalage des révisions des valeurs locatives

- Décalage de deux ans (2025) de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels
- Décalage de deux ans (2028) de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

=> Incertitudes sur les suites des réformes d'actualisation des valeurs locatives, sources d'iniquité pour les contribuables et variable essentielle des ressources des collectivités

Un pacte de confiance ?

Mise en place d'un « Pacte de confiance » par lequel les collectivités les plus importantes (près de 500) s'engagent à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de l'inflation diminuée de 0,5 point. (projet de loi de programmation des finances publiques).

=> Potentielle limitation à l'accès aux dotations de soutien à l'investissement et soumission à un retour à une trajectoire budgétaire définie par l'Etat.

Programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027

Concours financiers de l'Etat plafonnés

Plafonnement pluriannuel des différents concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

=> Potentiel impact sur la DGF

C. Situation financière des communes : une inflation préoccupante et une vigilance sur l'autofinancement et les investissements



Situation à fin 2021 (strate 50-100K habitants)

- **Épargne brute en hausse (+13,5%)** : Globalement, toutes strates confondues, en 2021, les recettes de fonctionnement des communes augmentent de +3,8 % et les dépenses de fonctionnement de +2,7 %, alors qu'elles étaient en baisse en 2020 (respectivement -1,8% et -0,8%). Spécifiquement pour la strate de la VDN, les recettes de fonctionnement augmentent de +3,5 % (portées par une augmentation des recettes fiscales dans un contexte de réforme fiscale et de diminution des concours financiers) et les dépenses de fonctionnement de +2 %. L'épargne brute de ces mêmes communes augmente de +13,5% pour retrouver un niveau supérieur à celui d'avant crise.
- **Dettes maîtrisées** : Délai de désendettement en baisse (-0,9 années en 2021 / 6 années) et encours de dette en baisse
- **Dépenses d'investissement en hausse (+6%)** : Globalement, toutes strates confondues, en 2021, les dépenses d'investissement ont augmenté de +6%. Anomalie par rapport au cycle électoral (première année de mandat) pouvant s'expliquer par la sortie de crise Covid et/ou les investissements rendus nécessaires par la transition écologique et/ou la faiblesse des taux d'intérêt d'emprunt. Ces dépenses d'investissement sont principalement portées par l'autofinancement.
- **Forte baisse des recettes d'investissement (-5%)** : Les recettes d'investissement (hors emprunts) sont en hausse (+1,9%) pour toutes les strates sauf pour celles de 50 000 à 100 000 habitants où elles sont à la baisse (-5%).
- Sources : DGCL, Cour des Comptes, Banque Postale



Prospective financière (fin 2022)

- **Épargne brute en nette baisse (-11,3%)** : Les recettes fiscales dégagées, notamment grâce à une revalorisation des bases particulièrement forte, ne suffiraient pas à compenser la hausse des prix qui se ferait ressentir sur leurs achats et la hausse des frais de personnel induite notamment par la revalorisation du point d'indice. Le niveau d'épargne permettrait tout de même le maintien de politiques volontaristes d'investissement.
- **Dépenses d'investissement encore en hausse (+7,3%)** : Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) croîtraient de 7,3 %. La reprise des investissements semble pérenne. Le niveau élevé des investissements doit cependant être analysé avec prudence car il ne reflète pas nécessairement une forte augmentation des volumes investis, compte tenu d'un effet prix très important en 2022 (les index TP01 et BT01 concernant respectivement les coûts dans les travaux publics et le bâtiment progressent de 10,2 % et 7,1 % sur le 1er semestre 2022) ainsi que d'éventuelles difficultés d'approvisionnement, voire des difficultés à répondre des entreprises elles-mêmes en insuffisance de main d'œuvre.
- **Augmentation des emprunts nouveaux (+2,4%)** : Les dépenses d'investissements seraient financées, outre par l'autofinancement et les dotations d'investissement, par une augmentation des emprunts (+2,4%).
- **Variation de fonds de roulement négatif** : L'inquiétude vient de la difficulté à se satisfaire des recettes existantes pour financer les investissements et de la nécessité de puiser dans la trésorerie avec une variation négative du fonds de roulement.

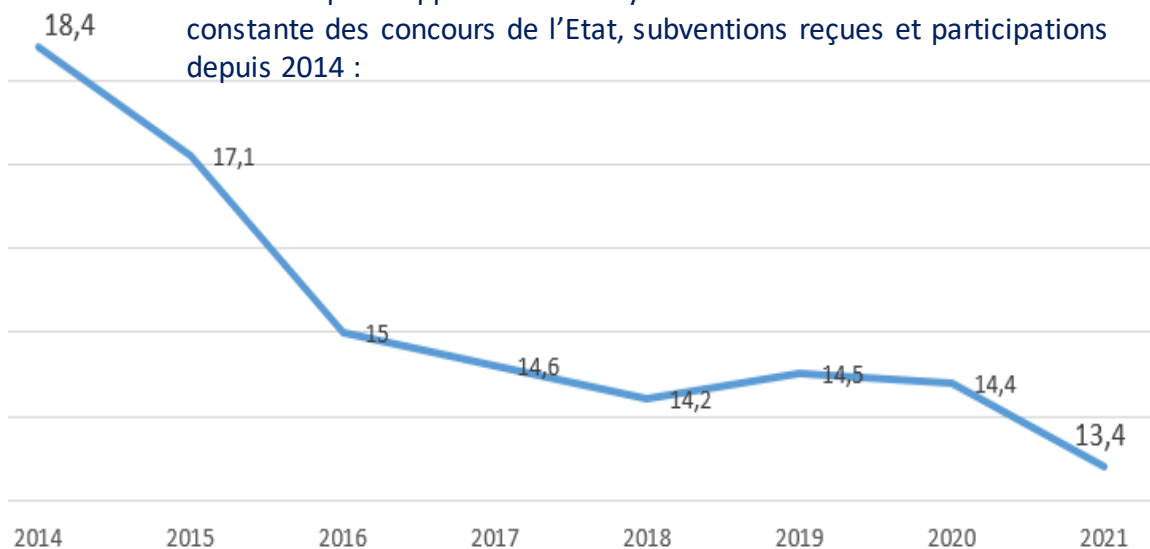
2. Orientations générales pour la Ville de Niort : agir pour les services publics et l'investissement

A. En fonctionnement, les efforts effectués de maîtrise de la Ville de Niort assurent des marges de manœuvre malgré les contraintes pesant sur les ressources

Des ressources contraintes

- **Une diminution continue des dotations étatiques perçues**

- Faiblesse par rapport à la moyenne de la strate et diminution constante des concours de l'Etat, subventions reçues et participations depuis 2014 :



Perceptions des dotations par la Ville de Niort entre 2014 et 2021 (en millions d'euros)

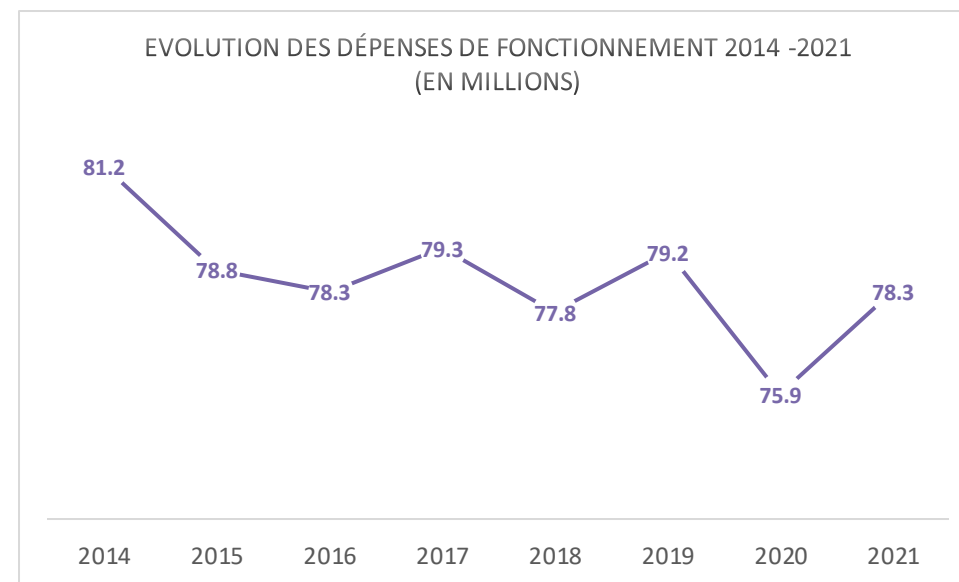
Source : compte administratif

La poursuite volontariste de la stratégie du Stop Fiscal

- ✓ Depuis 2014, la municipalité n'a pas augmenté les taux d'impositions directes locales. Avec la revalorisation des bases fiscales prévues par l'Etat pour 2023 qui va peser sur les ménages, la Ville de Niort souhaite maintenir sa stratégie de Stop Fiscal.

Des efforts de maîtrise qui ont préservé le niveau d'épargne de la Ville

- Des dépenses de fonctionnement en baisse depuis 2014 (et inférieures à la moyenne de la strate) qui ont permis de maintenir le niveau d'épargne.



- L'épargne brute (RRF – DRF) est en augmentation depuis 2014, permettant de dégager de la capacité d'autofinancement pour les investissements.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
8,4	10,1	8,9	9,2	10,6	10,6	10,2	10,6

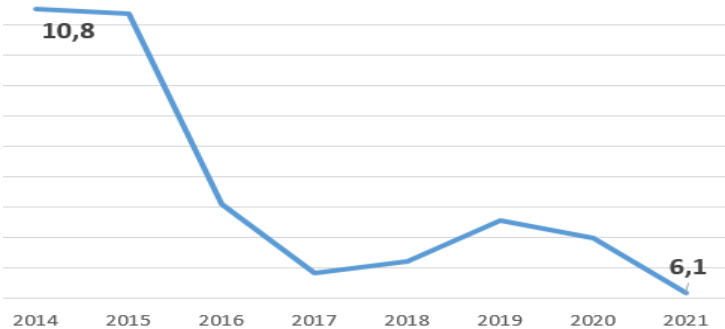
Niveau d'épargne brute de la Ville de Niort (en millions d'euros)

2. Orientations générales pour la Ville de Niort : agir pour le maintien des services publics et l'investissement

A. En investissement, un niveau d'épargne permettant de poursuivre la dynamique d'investissements

Un rattrapage nécessaire malgré la baisse des dotations

- **Des dépenses d'équipement de la Ville de Niort en forte hausse...**
 - En 2021, les dépenses d'équipement ont augmenté fortement => 257€/hab en 2020 ; 336€/hab en 2021
 - 2021 marque l'année de rattrapage du retard en termes de dépenses d'équipement par habitant comparativement à la moyenne de la strate (358€/hab en 2021)
- **... Malgré des dotations d'investissements en baisse**
 - Des recettes d'équipement en diminution (et inférieures à la moyenne de la strate).



Evolution des dotations d'investissements perçues (en millions d'euros)

=> D'où l'importance de préserver la part de l'autofinancement dans le financement des équipements en augmentation

Dettes et trésorerie

- **La nécessaire poursuite de la maîtrise de la dette**
 - La Capacité de désendettement, l'encours de dette et le taux d'endettement constatés à fin 2021 sont en baisse et inférieurs à la moyenne de la strate
- => Le niveau de dette actuel permet de poursuivre un programme d'investissement ambitieux**
- **Vigilance sur la gestion du fonds de roulement**
 - Variation de fonds de roulement (niveau de trésorerie) négatif pour la deuxième année consécutive et inférieure à la moyenne de la strate.
- => Nécessaire poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de vigilance sur les recettes pour poursuivre un programme ambitieux d'investissement

B. Principales orientations budgétaires 2023 en matière de politiques publiques

Assurer la continuité du service public dans un contexte d'inflation et de crise énergétique

- Par une maîtrise du poste de dépense des énergies via un plan de sobriété efficace.
- Par une optimisation des dépenses RH et de charge à caractère général malgré le renchérissement des coûts lié à l'inflation et aux difficultés d'approvisionnement en matière première.
- Par une politique tarifaire réfléchie préservant les Niortais les plus vulnérables.

Maintenir un programme d'investissement ambitieux

- Permettant de répondre aux exigences actuelles d'amélioration du cadre de vie et aux enjeux futurs d'une ville engagée dans la démarche de développement durable
- Permettant de financer les investissements notamment dans les domaines suivants :
 - urbanisme et habitat ;
 - espaces et bâtiments publics ;
 - éducation / jeunesse ;
 - sport / culture

Continuer à accompagner les niortais et les forces vives du territoire

- Par la poursuite de l'appui financier au CCAS lui permettant d'agir dans les secteurs :
 - de l'action sociale,
 - de la petite enfance,
 - du maintien à domicile
 - de l'intervention sociale
- Par la stabilité globale de subventions directes ou indirectes (moyens humains/matériels ou mises à disposition) aux associations leur permettant de financer les projets qu'elles souhaitent développer.

S'engager plus encore dans les actions en faveur de Niort durable 2030

- **Par le déploiement de nouvelles actions parmi les 140 référencées pour réaliser les huit grands défis :**
 - une ville verte et bleue
 - une ville nourricière
 - une ville sobre
 - une ville citoyenne
 - une ville épanouissante pour les jeunes
 - une ville solidaire
 - une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous.

C. Principales orientations budgétaires 2023 en matière de stratégie financière

Ne pas augmenter les taux d'imposition

Les taux des impôts directs locaux perçus par la Ville n'ont pas augmenté depuis 2014 et **n'augmenteront pas en 2023.**

Approfondir les coopérations avec la CAN

Par le développement des différentes formes de mutualisations
Par le partage obligatoire de recettes permettant d'assurer les compétences respectives (une part de taxe d'aménagement sera désormais reversée annuellement à l'Agglo)
Par l'accompagnement financier de l'Agglo de certains investissements portés par la Ville (*via le PACT*)

Contenir les dépenses de fonctionnement

Afin de maintenir un niveau d'épargne permettant le financement des investissements, sans recours à l'emprunt et en raison de la faiblesse des dotations de fonctionnement et d'investissement, les dépenses de fonctionnement doivent être contenues.

Cette stratégie est renforcée par la contrainte imposée aux collectivités locales de ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement au-dessus du niveau de l'inflation – 0,5.

Maîtriser le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt dans un contexte de hausse des taux doit être mesuré. La maîtrise du recours à l'emprunt, tout en assurant un programme d'investissement ambitieux, est une stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années qui porte ses fruits puisque la solvabilité est désormais considérée comme excellente (capacité de désendettement en dessous du seuil de 7 ans et en baisse chaque année). Cette solvabilité permet à la Ville, dans un contexte dans lequel les collectivités locales doivent investir massivement dans la transition écologique, de disposer d'une capacité d'investissement intéressante dans la réponse à cet enjeu.

Optimiser les recettes d'équipement

Dans un contexte où le recours à l'emprunt doit être mesuré, l'optimisation des recettes d'investissement est un enjeu majeur, d'autant qu'il requiert un niveau d'ingénierie important. La préfiguration d'un service commun en charge de l'ingénierie du financement est un marqueur de cette volonté d'optimisation. Cette optimisation des recettes est d'autant plus nécessaire que de nouveaux outils de financement (ex : fonds vert) seront mis à disposition des collectivités locales pour contribuer au financement de la transition écologique.

Optimiser les engagements financiers pluriannuels

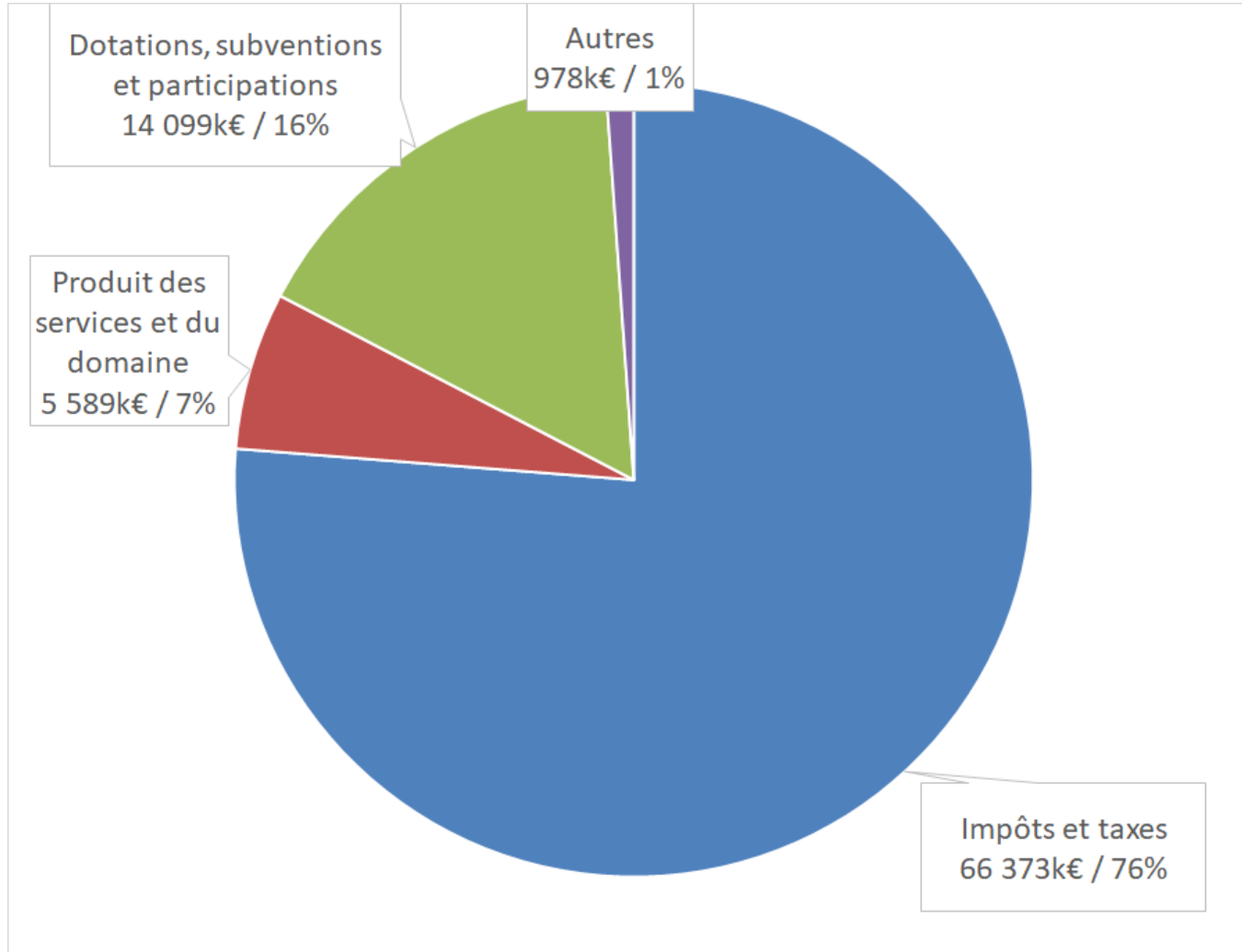
Les opérations d'importance s'étalant sur plusieurs années sont le plus souvent traitées par la voie budgétaire des autorisations de programme/crédits de paiement permettant d'optimiser ces engagements.

Par ailleurs, la programmation pluriannuelle des investissements est une nécessité afin de faire des choix annuels en matière d'investissement au regard des moyens financiers et humains disponibles.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes de fonctionnement prévisionnelles 2023 issues principalement des impôts et taxes



TOTAL :
87 039 k€ *

- *Le choix a été fait d'une présentation des évolutions en neutralisant l'impact de la révision du mécanisme de financement des services communs avec la CAN.*
- *Pour mémoire, cette modification a pour conséquence de ne plus comptabiliser les frais de fonctionnement de ces services communs en dépenses (charge à caractère général) mais d'imputer ces montants en moindre recette (impôts et taxes).*
- *Sans retraitement des frais de fonctionnement des services communs équivalent à 3 896 k€, le montant des recettes de fonctionnement aurait été de 90 935 k€*

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes de fonctionnement en augmentation (87 039 k€ => + 4 012 k€ / + 5 %) en raison principalement de la dynamique des bases fiscales

Impôts et taxes *
(66 373 k€)

+4,5% / +3052 k€

Revalorisation des bases de taxe
foncière bâtie (+ 3588 k€)

Fin de la perception du FPIC
(-414k€ / -828k€ rap. à 2021)

Dotations et participations
(14 099 k€)

+5,4% / +727 k€

Augmentation des
compensations d'exonérations
de taxe foncière (+282 k€)

Augmentation de la DGF
(+317 k€)

Produits des services et du
domaine
(5 589 k€)

-0,9% / -53 k€

Augmentation moyenne et
globale des tarifs de 5%

Diminution des recettes du
périscolaire

Autres recettes
(978 k€)

+41% / +286 k€

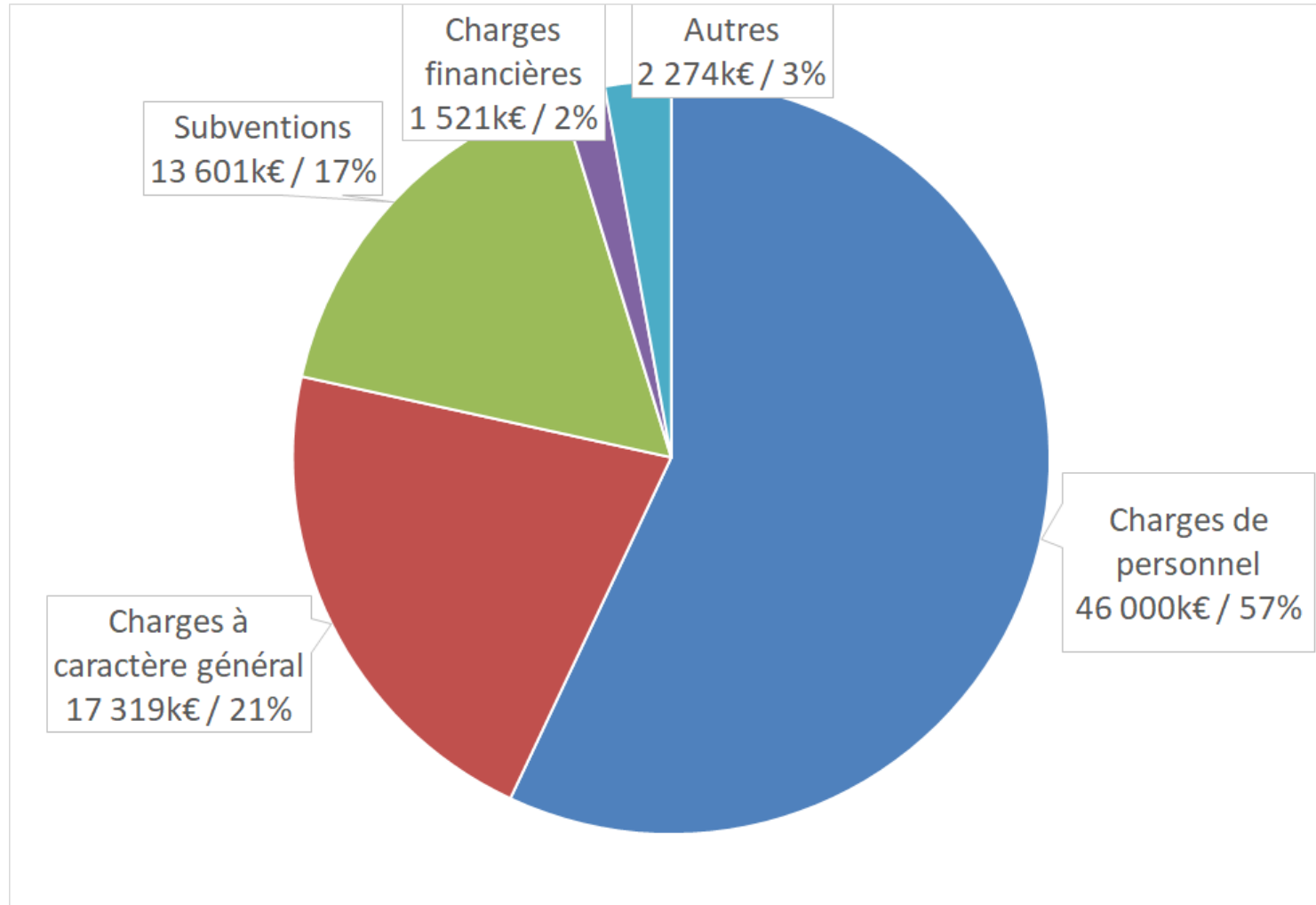
Augmentation du produit des
immeubles

* Le choix a été fait d'une présentation des évolutions en neutralisant l'impact de la révision du mécanisme de financement des services communs. Pour mémoire, cette modification a pour conséquence de ne plus comptabiliser les frais de fonctionnement de ces services communs en dépenses (charges à caractère général) mais d'imputer ces montants en moindre recettes (impôts et taxes). Sans retraitement des frais de fonctionnement des services communs équivalent à 3 896 k€, le montant des recettes en Impôts et taxes est de 70 269 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2023 portées en majorité par les dépenses de personnel



TOTAL :
80 716 k€ *

Sans retraitement des frais de fonctionnement des services communs équivalent à 3 896 k€, le montant des dépenses de fonctionnement aurait été de 84 612 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses de fonctionnement en augmentation (80 716k€ => + 4 520 k€ / + 12 %) en raison principalement de l'augmentation des dépenses contraintes (RH, inflation, etc.) limitée grâce aux efforts de gestion

Charges de personnel
(46 000k€)

+3,8 % / +1 700 k€

Revalorisation salariale (point d'indice, cat. B, impact smic)

+ Gestion attentive des effectifs et des remplacements indispensables

Charges à caractère général *
(17 319k€)

+12 % / +2 347 k€

Inflation (énergie, matières premières, alimentation...)

+ Sobriété et plan d'économies d'énergies

Subventions de fonctionnement
(13 601k€)

+1,2 % / +165 k€

Maintien de l'enveloppe de soutien au CCAS

+ Maintien de l'enveloppe de soutien aux autres associations

Charges financières
(1 521k€)

+25,7 % / +311 k€

Augmentation des intérêts de la dette liée à la hausse des taux variables

+ Poursuite de la stratégie d'optimisation de la dette

Autres dépenses réelles
(2 264k€)

+3,5 % / +77 k€

Subvention d'équilibre (Acclameur + Parkings)

+ Augmentation de la subvention pour le Parc de Noron

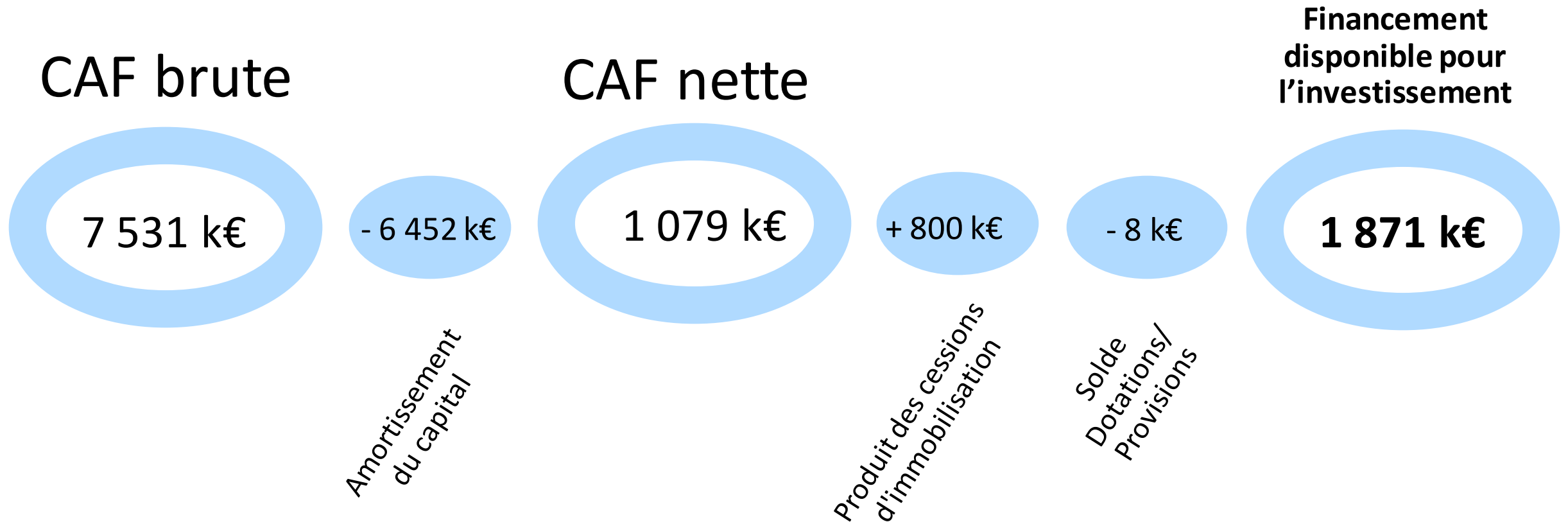
Efforts de gestion avec l'instauration de revues d'exécution budgétaire

* Sans retraitement des frais de fonctionnement des services communs (3 896 k€), le montant des charges à caractère général aurait été de 21 215 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

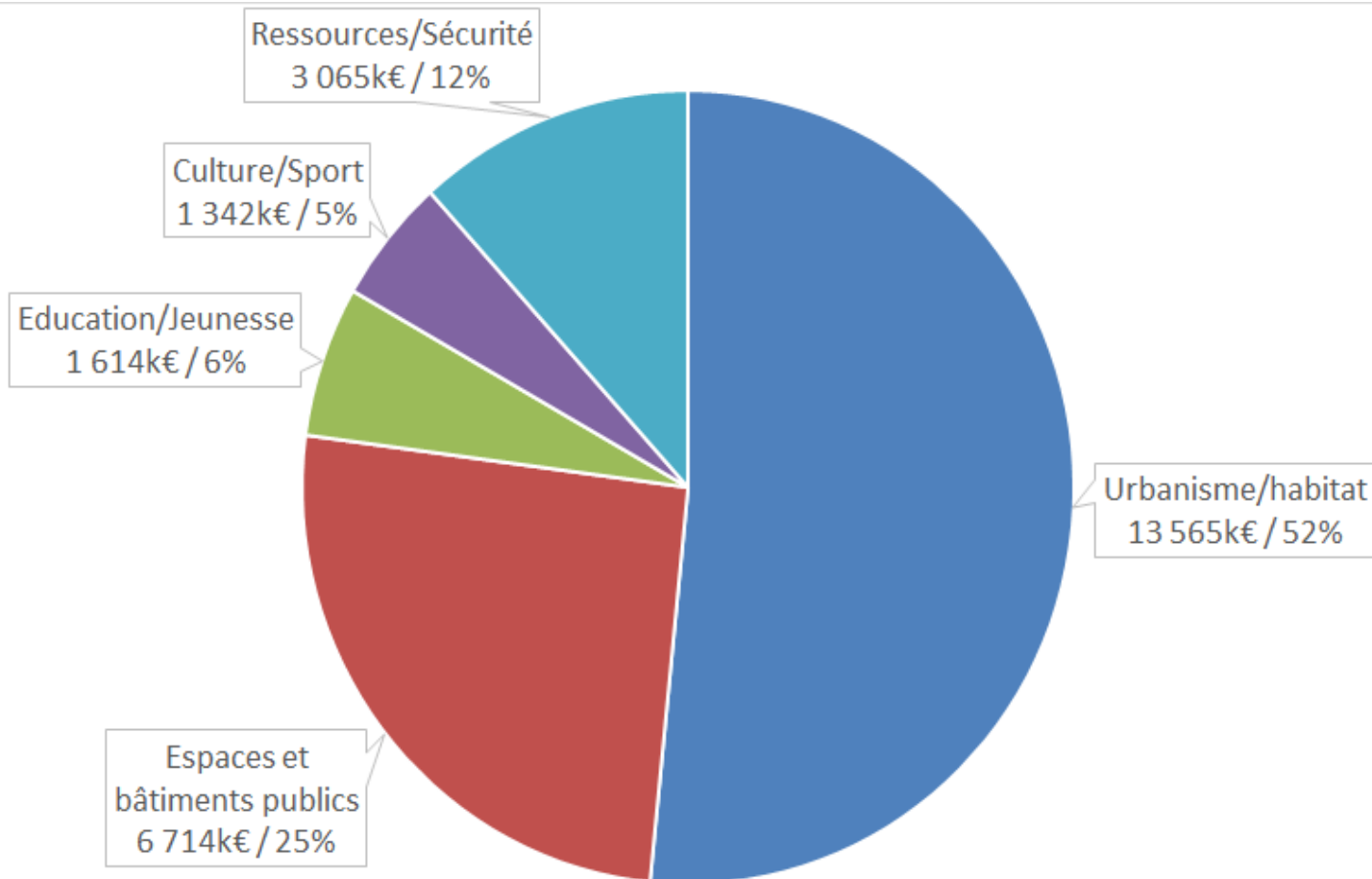
De l'autofinancement brut au financement disponible pour l'investissement :



3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des dépenses d'investissement (27 790 k€ => +443 k€) principalement portées par les dépenses d'équipement



Les autres dépenses d'investissement

- Reversement de TA à l'Agglo : 220 k€
- Autres immobilisations financières : 70 k€
- Travaux en régie : 1 200 k€

TOTAL : 27 790 k€
(26 300 k€ pour les seules dépenses d'équipement +233 k€)

Certaines de ces dépenses d'équipement programmées en 2023 sont intégrées dans des AP/CP permettant une vision pluriannuelle de ces investissements.

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Urbanisme/habitat

13 565 k€

+ 4 369 k€ / +48 %

Action Foncière : 845 k€

Développement et
aménagement urbains :

12 452 k€

Habitat : 268 k€



Politique de la ville (colline Saint-André / Pontreau)

4,8 M€



Gare Niort-Atlantique

1,3 M€



Secteur hôtel de Ville

2,3 M€



Parc Naturel Urbain
(Port Boinot, Bd Main)

4,4 M€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Espaces et bâtiments publics

6 714 k€

-1 088 k€ / -14 %

Accessibilité et handicap :
495 k€

Espaces publics : 3 463 k€

Patrimoines historiques et
culturels : 1 970 k€

Opérations transversales et
rénovation bâtementaire :
785 k€



Arbre en ville

180 k€



Accessibilité

495 k€



Hôtel de Ville

1 010 k€



Voirie et espaces publics

3 463 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Education/Jeunesse

1 614k€

- 1 911 k€ / -54 %

Scolaire et péri-scolaire :

1 514 k€

Jeunesse : 100 k€

La diminution sensible du montant s'explique par un niveau de voté important au BP22 en raison des travaux de l'école G. Sand (2M€)



Bâtiments scolaires

1 090 k€



Restauration scolaire

340 k€



Jeux/matériel

75 k€



CSC

100 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Dépenses d'équipement – Sport/Culture

1 342 k€

-769 k€ / -36 %

Sport : 952 K€

Culture : 390 K€



Complexe sportif des Gardoux

200 k€



Terrain synthétique et salles

200 k€



Matériel sportif

132 k€



Moulin du Roc

380 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

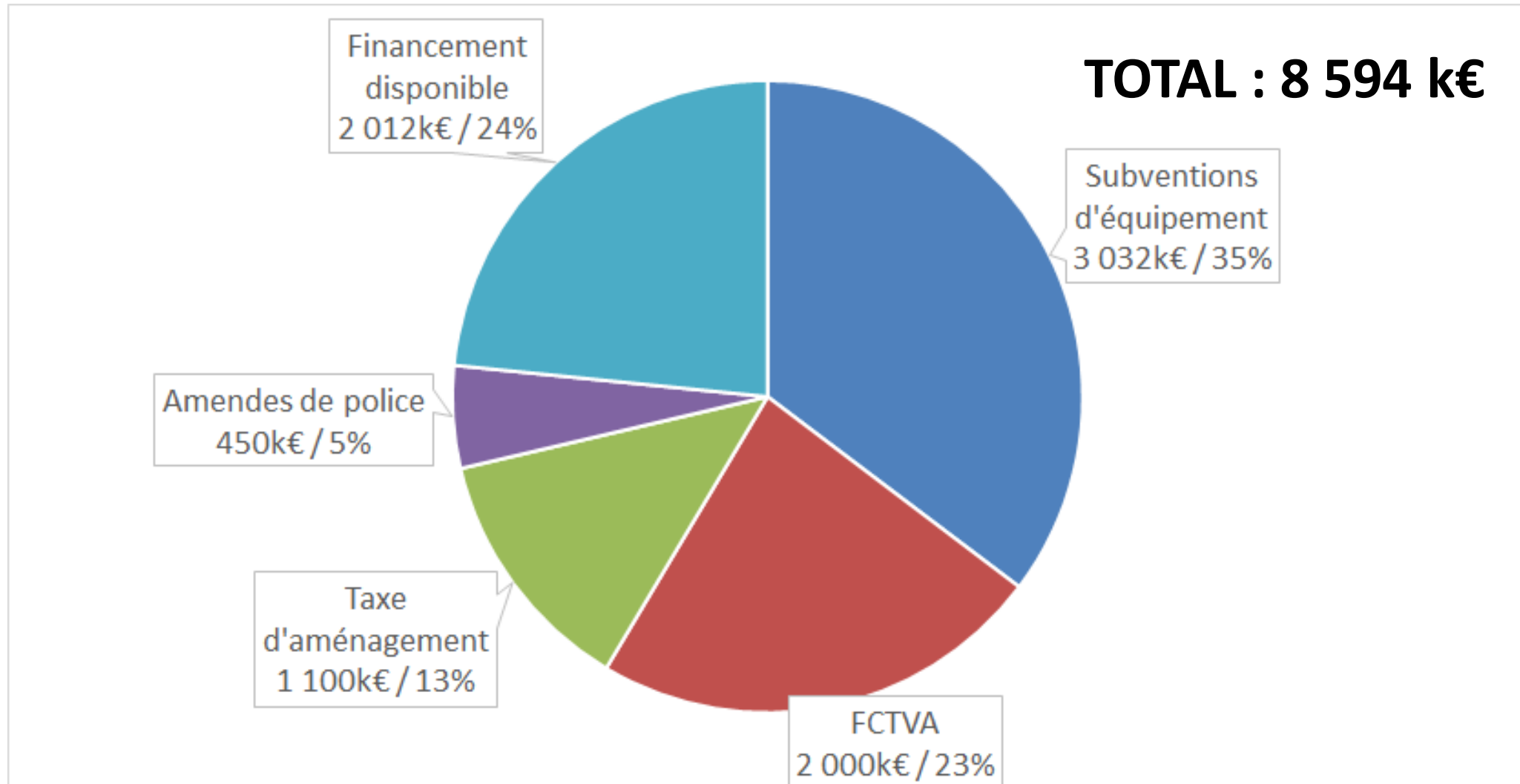
Près de la moitié des dépenses d'équipement 2023 traitées en AP/CP

						
Port Boinot	Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	Place/rue de l'Hôtel de Ville	Renouvellement urbain Pontreau/Colline Saint-André	Centre technique Espaces Verts Naturels	Rénovation de l'Hôtel de Ville	Parc Naturel Urbain – Espaces publics Boulevard Main
AP = 20 855 k€ CP23 = 2 641 k€	AP = 6 614 k€ CP23 = 495 k€	AP = 6 694 k€ CP23 = 2 290 k€	AP = 17 534 k€ CP23 = 3 213 k€	AP = 8 635 k€ CP23 = 94 k€	AP = 2 794 k€ CP23 = 1 010 k€	AP = 3 672 k€ CP23 = 2 205 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes d'investissement portées principalement par les subventions d'investissement



3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

A. Les hypothèses pour le budget principal

Des recettes d'investissement prévisionnelles en diminution (8 594k€ => -89k€ / -1%)

Financement disponible pour l'investissement
(2 012 k€)

-13,7% / -379 k€

Diminution de l'épargne brute

Diminution de l'amortissement du capital

Subventions d'équipement et FCTVA
(5 032 k€)

-5,4% / -270 k€

Baisse des recettes d'équipement
(- 1470 k€)

Augmentation du FCTVA
(+200 k€)

Amendes de police et Taxe d'aménagement
(1 550 k€)

+32,3% / +500 k€

Augmentation du produit des amendes de police (+150 k€)

Augmentation du produit de taxe d'aménagement (+350 k€)



Besoin de financement couvert par un emprunt théorique de

22 109 k€

3. Prospective et déclinaison des orientations sur les principaux postes budgétaires

B. Les hypothèses pour les budgets annexes

STATIONNEMENT (opérations sur les parkings aménagés)

Dépenses d'exploitation stables (1 500 k€)

Recettes d'exploitation stables (1 900 k€) dont 970 k€ de subvention du budget principal

NORON

Dépenses de fonctionnement (1 150 k€) en hausse (+140 k€) en raison des coûts de l'énergie et de masse salariale (+21 k€)

Recettes de fonctionnement (1 500 k€) en hausse (+323 k€) du fait de produits de location et de la subvention du budget principal (1 082 k€)

Dépenses d'investissement (350 k€) en hausse (+200 k€)

Chaufferie Bois des Brizeaux

Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées (50 k€)

Dépenses d'investissement : Aucune en 2023

Crématorium

Dépenses d'exploitation (600 k€) en hausse (+100 k€) liée principalement à la hausse des coûts de l'énergie et de la masse salariale

Recettes d'exploitation identiques à 2022 (800 k€)

Dépenses d'investissement (745k€) en nette hausse (+443k€) du fait du lancement d'un marché d'études de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un nouveau crématorium

Pompes funèbres

Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées (64 k€)

Sans évolution notable par rapport au BP 2022

Le budget principal

Au cours de l'année 2022, la Ville aura encaissé :

- **2 500 K€ d'emprunt au titre des restes à réaliser de l'exercice 2020.**

Ce montant correspond au solde de l'emprunt de 5 000 K€ souscrit en décembre 2020 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 0,71 %.

Pour mémoire, l'autre moitié de cet emprunt a été consolidée pendant l'exercice 2021.

- **4 500 K€ d'emprunt souscrits au titre des restes à réaliser de l'exercice 2021.**

Ce montant est une partie de l'emprunt de 7 000 K€ souscrit en décembre 2021 auprès de La Banque Postale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,06 %.

Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an qui se termine le 17/01/2023.

Au cours de l'année 2022, la Ville aura contractualisé :

- **5 000 K€ d'emprunt au titre des investissements en cours.**

Ce prêt a été souscrit en mai 2022 auprès de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,63 %.

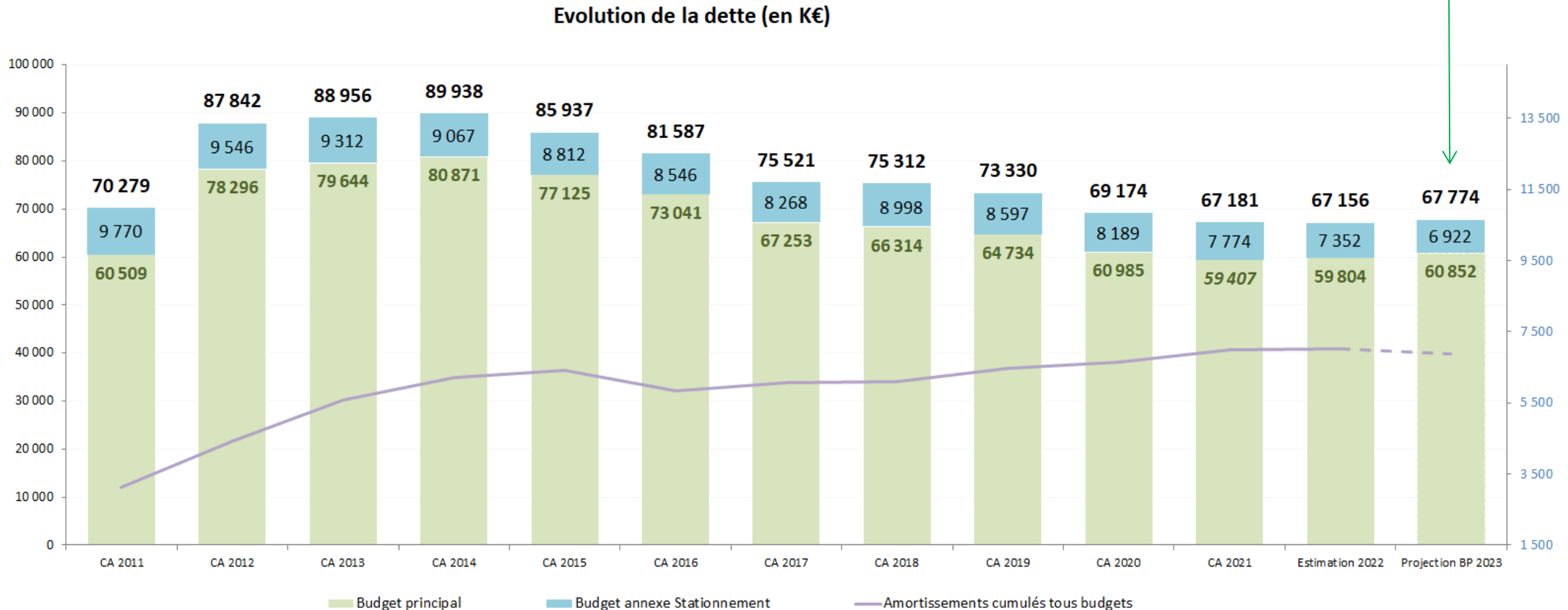
Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation de 1 an qui se termine le 30/05/2023.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 devrait s'élever pour le budget principal à 59 804 K€, en légère hausse de 397 K€ (+ 1 %) par rapport au 31 décembre 2021.

4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

Un encours de dette contenu

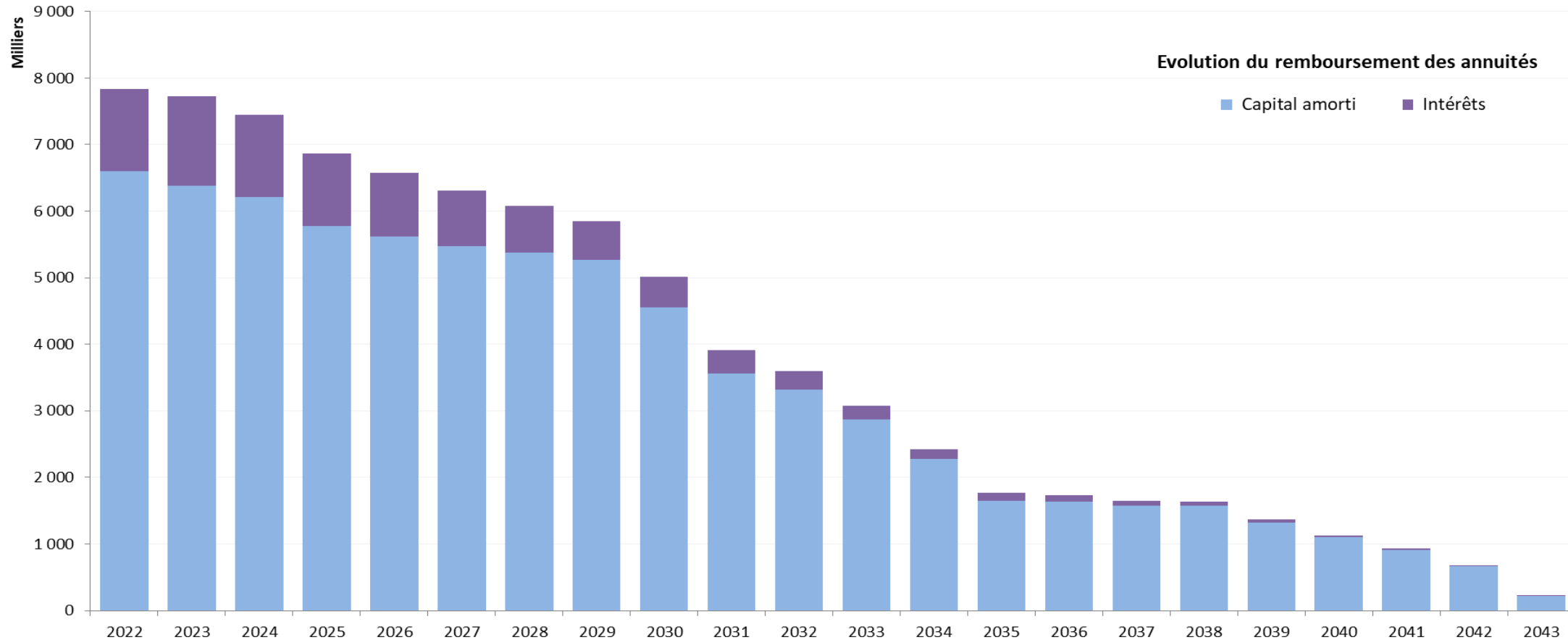
Illustration de l'hypothèse d'une mobilisation de 7 500 K€ d'emprunt en 2023 (budget principal)



Depuis 2014, la Ville poursuit une politique de soutenabilité de sa dette au regard de ses capacités de remboursement, ce qui permet une maîtrise du volume de dette à rembourser en capital. Au regard de la programmation des investissements en 2023, le niveau de l'encours d'emprunt serait toujours maintenu autour de 67 M€.

4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

Profil d'extinction de la dette impacté avec la hausse des taux d'intérêt



Selon cette hypothèse (mobilisation d'emprunts pour 7 500 K€ en 2023), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau. La seule inconnue étant l'évolution des taux d'intérêts qui connaissent actuellement une forte hausse tant pour les taux variables que pour les taux fixes.

4. Etat de la dette – la poursuite de la stratégie de maîtrise

Un encours de dette contenu

CHARTRE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS

Risque faible

Risque de Structure	A	VILLE DE NIORT 100 %					
	B						
	C						
	D						
	E						
	F						
			1	2	3	4	5

Risque sous jacent

Risque élevé

La nature de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler (Charte de bonne conduite introduite par l'Etat suite à la crise des emprunts structurés)

Avec une capacité de désendettement se situant autour de 6 ans, la collectivité présente une situation financière saine. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il ne doit pas dépasser les 12 ans.

Au 31/12/2022, 74 % de la dette du budget principal, soit 42 210 K€, est en taux fixe.

Situation de la dette au 31/12/2022

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dette à taux fixe	44 650,73	74,74%	59,14	44 709,88	74,76%	7 351,83	100%
Dette à taux variable	15 094,33	25,26%		15 094,33	25,24%		
Total	59 745,06	100%	59,14	59 804,21	100%	7 351,83	100%

Le taux moyen constaté sur l'ensemble de l'encours du budget principal est de 2,10 %. En outre, les taux variables sont majoritairement en Livret A.

Le budget annexe Stationnement

Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit en 2021 et en 2022, l'encours de dette pour ce budget annexe est en constante diminution.

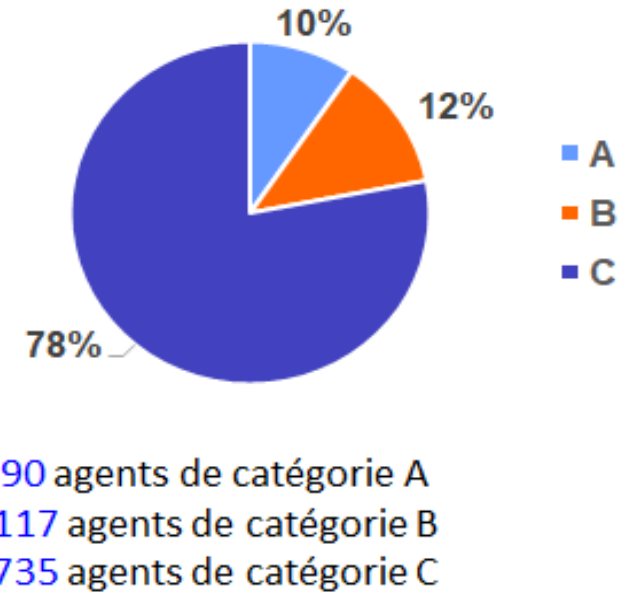
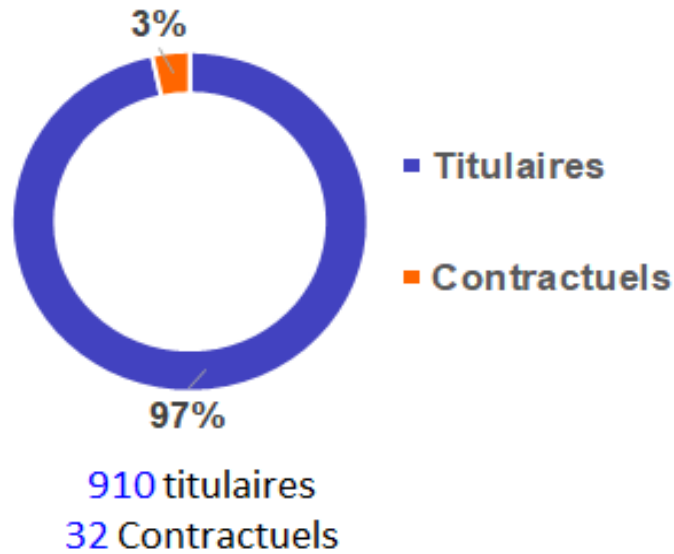
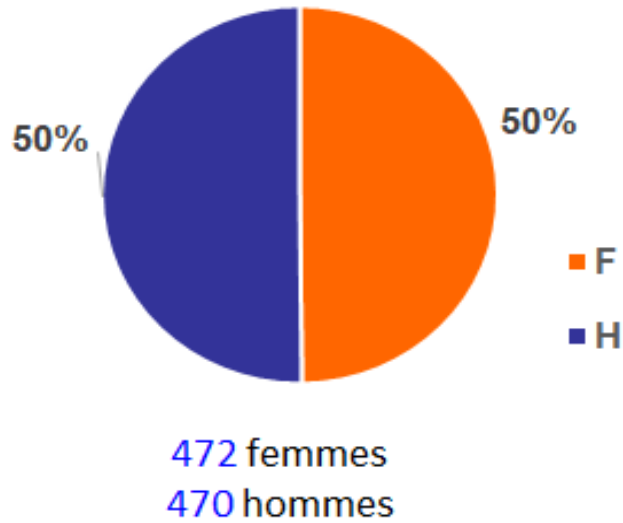
Ainsi le montant de l'encours au 31 décembre 2022 sera de 7 352 K€ (contre 7 774 K€ au 31 décembre 2021).

En tenant compte du flux de capital remboursé en 2023 (soit 430 K€), l'encours de dette de ce budget annexe sera de 6 922 K€ au 31 décembre 2023.

5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail

Structure des effectifs permanents

En 2021 :



Réalisé et projections de réalisation :

	CA 2021	2022	2023
Hommes	49,9%	48,8%	48,9%
Femmes	50,1%	51,2%	51,1%

	CA 2021	2022	2023
Titulaires	96,6%	96,2%	96,2%
Non titulaires	3,4%	3,8%	3,8%

	CA 2021	2022	2023
Cat. A	90	88	88
Cat. B	117	123	123
Cat. C	735	739	739
Total effectifs permanents*	942	950	950

5. Etat du personnel – une allocation raisonnée des ressources et une attention sur les conditions de travail

Un enjeu : contenir l'évolution contrainte de la masse salariale

Dépenses	CA 2021	Voté 2022	BP 2023
Budget	42 670 K€	45 073 K€	46 000 K€
dont:	CA 2021	Prév. 2022	Prév. 2023
- Traitement indiciaire	21 622 K€	24 077 K€	24 491 K€
- Charges	11 028 K€	10 951 K€	11 741 K€
- Régime indemnitaire	6 163 K€	6 251 K€	6 340 K€
- NBI, SFT	438 K€	430 K€	470 K€

Recettes

Les recettes perçues en 2021 représentaient 586 K€.

La prévision de perception totale pour 2022 est de 603 K€ (BP 2022 : 454 K€) et la prévision inscrite au BP 2023 s'établit à 414 K€. Elles sont perçues au titre des motifs suivants :

	CA 2021	Prév. CA 2022	Prév. CA 2023
Mutualisation RH CCAS	268 K€	268 K€	268 K€
FIPHFP	35 K€	25 K€	25 K€
Autres recettes diverses (remboursement de mises à disposition, etc.)	283 K€	334 K€	145 K€

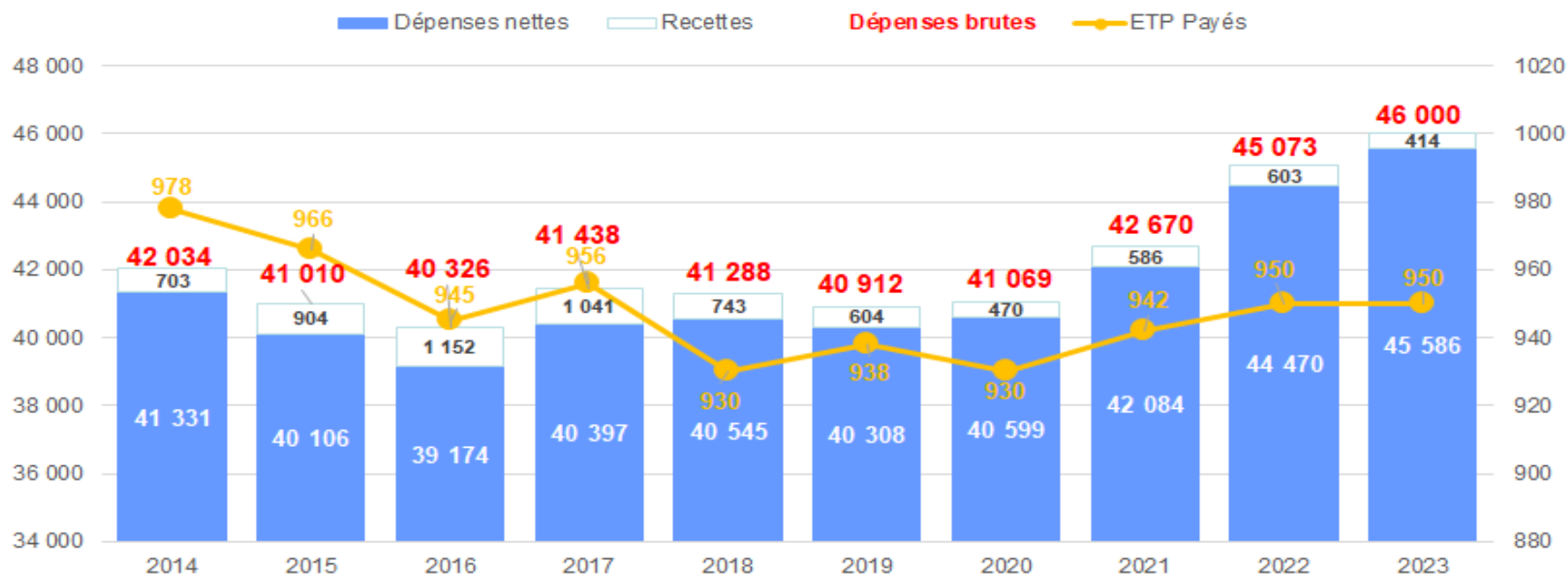
Des augmentations exogènes ...

- Impact en année pleine des revalorisations nationales des agents publics :
 - Pour mémoire, les mesures catégorielles décidées en 2022 : revalorisation de la catégorie C et du SMIC (210 K€), indemnité inflation (73 K€)
 - Revalorisation point d'indice: 1,2 M€

... qui appellent un renforcement des actions de maîtrise RH en 2023

- Consolider la stratégie prévisionnelle de maîtrise des effectifs permanents et non permanents, construire une politique raisonnée de remplacement, réduire l'absentéisme en misant sur la prévention des risques, etc.

Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP payés depuis 2014



- Les effectifs et la masse salariale 2022 correspondent à une projection estimée, intégrant notamment les postes vacants pour lesquels un recrutement devrait intervenir d'ici la fin de l'année.
- Une diminution progressive bien qu'irrégulière des effectifs entre 2014 et 2022, que traduit notamment la mise en place de services communs avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).
- Une tendance globalement inversée pour les dépenses de personnel, que traduit notamment des évolutions
 - réglementaires : hausses du point d'indice en 2016, 2017 et 2022, revalorisations régulières impactant les agents de catégorie C et B, impact de plusieurs hausses du SMIC etc.
 - propres à la collectivité : évolutions d'organisation des services, recours aux remplacements CDG, etc.

Temps de travail

- ✓ **Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.**
- ✓ **Intégration de la journée de solidarité dans le cycle journalier de travail.**
- ✓ **Travail sur un règlement de gestion des temps avec les organisations syndicales.**
- ✓ **Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en termes d'accueil des usagers. On peut recenser différentes organisations du temps de travail : horaires variables / horaires fixes, organisation sur planning, cas particulier de la Direction de l'Education (calendrier scolaire).**
- ✓ **Les changements en matière de temps de travail sont soumis pour avis aux instances de dialogue social.**